ARRÊT
DE LA COUR DE PARLEMENT,
RENDU LES CHAMBRES ASSEMBLÉES,
LES PAIRS Y SÉANT,

QUI condamne un Imprimé ayant pour titre : Hiſtoire Secrete de la Cour de Berlin, *ou* Correſpondance d'un Voyageur François, *à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du dix Février mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

CE jour, la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, les Pairs y ſéant, les Gens du Roi ſont entrés ; &, Me Antoine-Louis Seguier, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

Juſtement indigné de l'impreſſion d'un Libelle auſſi atroce qu'inconcevable, le Roi, en remettant entre nos mains les deux Imprimés que nous apportons à la Cour, s'en eſt répoſé

ſur la vigilance de notre Miniſtere pour les dénoncer & en pourſuivre la condamnation.

Ce Libelle répandu dans la Capitale, a déja cauſé la plus vive ſenſation. Le cri de l'indignation s'eſt fait entendre ; la voix publique a prononcé : & cet Ouvrage de ténebres a été marqué d'avance du ſceau d'une réprobation univerſelle.

Il eſt dans l'ordre de la Juſtice de proſcrire, avec les qualifications les plus fortes, une *Correſpondance* que l'Auteur cherche à accréditer en s'annonçant comme l'Agent ſecret d'un Miniſtre qui ne vouloit pas être connu ; cette flétriſſure, prononcée par la Cour des Pairs, n'en ſera que plus éclatante ; & en vous dénonçant cet Ouvrage clandeſtin, nous nous propoſons de pourſuivre également l'Auteur & l'Imprimeur, s'il eſt poſſible de les découvrir par la voie de l'information.

Vous ſerez ſans doute ſurpris que, ſpectateur muet de la réclamation de tous les Ordres de l'Etat, notre Miniſtere ait eu beſoin en quelque ſorte d'être provoqué par la bouche même du Souverain, pour ſortir de l'inaction à laquelle il ſemble s'être volontairement condamné. Mais dans ce moment de criſe, où tous les eſprits en travail enfantent chaque jour de nouvelles productions, alternativement extravagantes & ſages, violentes & modérées, circonſpectes & licentieuſes, dictées par l'eſprit de faction, & inſpirées par le patriotiſme, dans cette manie univerſelle, où la liberté indéfinie de la Preſſe diſtribue avec une égale profuſion les fruits du ſavoir, de l'ignorance & de la phrénéſie, enfin dans ce renverſement total des principes, il ne falloit pas moins qu'un ordre émané du Trône, pour nous déterminer à remplir des fonctions, indiſpenſables dans toute autre circonſtance, mais dont il nous a paru prudent de ſuſpendre l'exercice au milieu du fanatiſme des opinions. Il eſt des momens où, par une ſorte de pudeur publique, le Magiſtrat ne doit pas interroger l'Oracle de la Loi.

Nous ne nous diſſimulons point à nous-même, & nous ver-

rons d'un œil ſtoïque le produit du reſſentiment & de la vengeance : le paſſé nous eſt garant de l'avenir. Devons-nous craindre de l'avouer en préſence de Magiſtrats qui, en réclamant la liberté légitime de la Preſſe, ſont bien éloignés de vouloir favoriſer ce déluge de Feuilles anonymes, de Brochures ſéditieuſes, de Pamphlets ſcandaleux, dont la France eſt inondée. La tolérance dégénere en abus, l'impunité enhardit la licence, & la licence eſt parvenue à ſon dernier période : rien n'eſt reſpecté, les rangs, les places, les ſervices ſont méconnus : les Puiſſances, les Têtes Couronnées elles-mêmes deviennent l'objet de la dériſion & de la ſatyre : l'excès du mal eſt tel qu'en cherchant à en arrêter les progrès, on doit craindre d'augmenter l'épidémie, ſur-tout depuis que les flétriſſures ſont un attrait de plus pour rechercher un Libelle. La plus ſimple prohibition ajoute à la célébrité de l'Auteur, accélere le débit de l'Ouvrage, en double le prix, & donne une plus grande publicité à l'impoſture & à la calomnie.

L'Imprimé que nous venons dénoncer en ce moment, n'a point été compoſé dans l'intention de féconder encore les germes de diviſion qui ne ſont que trop répandus dans le Royaume, mais il eſt de nature à influer ſur l'accueil & la maniere d'exiſter de la Nobleſſe Françoiſe dans les Cours étrangeres ; & loin de confirmer la haute opinion qu'elle a toujours donnée de ſa généroſité, loin de la caractériſer par cet eſprit franc & loyal de l'antique Chevalerie qui la conduit à l'honneur & à la gloire, cette production vile & infâme, ne peut qu'inſpirer la plus forte prévention contre un Peuple poli, facile, complaiſant, & prompt à ſe familiariſer par-tout où il peut faire briller ſon eſprit, écouter ſa ſenſibilité, ſe livrer à ſon enjouement, & captiver les cœurs par le charme de cette ſociabilité qui le diſtingue des autres Nations de l'Europe.

Cet Imprimé en deux volumes, eſt intitulé : *Hiſtoire Secrete de la Cour de Berlin*, ou *Correſpondance d'un Voyageur François, depuis le mois de Juillet 1786 juſqu'au 19 Janvier 1787. Ouvrage poſthume. 1789.* ſans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, ni du lieu de l'impreſſion.

Ce titre ſemble indiquer que l'Auteur n'exiſte plus, & que ce n'eſt pas de ſon aveu que l'Ouvrage a été donné à l'impreſſion: mais en ſuppoſant, comme le frontiſpice l'annonce, que cette *Hiſtoire Secrete* eſt le réſultat des obſervations d'un Ecrivain qui a ceſſé d'exiſter; s'il a fallu deux années entieres pour faire imprimer & diſtribuer un Ouvrage de cette nature, n'en réſulte-t-il pas que l'Editeur eſt plus coupable que l'Auteur même, puiſqu'il a mis au jour une *Correſpondance* établie ſous le ſceau de la confiance, & qui, dans le principe, n'étoit pas deſtinée à devenir le véhicule de la diffamation & l'aliment de la méchanceté ?

L'époque où commence cette *Hiſtoire Secrete*, ſera à jamais mémorable dans les annales du Corps Germanique. Le court eſpace de tems qu'elle embraſſe, renferme des évènemens faits pour intéreſſer la Politique de toutes les Couronnes. Frédéric II, dont le nom ſeul ſuffiſoit pour entretenir l'équilibre de puiſſance qui aſſuroit à l'Europe ſon bonheur & ſa tranquillité, Frédéric régnoit encore: mais ce Prince touchoit à ſon déclin; & la gloire qui ne l'abandonna jamais pendant ſa vie, aſſiſe ſur une tombe que la mort entr'ouvroit, ſembloit l'appeller & l'attendre pour s'y précipiter avec lui. C'eſt à ce moment que le prétendu *Voyageur François* ſe place pour s'inſinuer chez les plus grands Perſonnages de l'Etat, pour recueillir les propos fugitifs de la converſation, pour épier la marche des eſprits, & au milieu du trouble, des agitations, des changemens imprévus d'un nouveau regne, ſurprendre les ſecrets du Miniſtere, deviner le but de l'ambition des Grands, découvrir le manege des Courtiſans, & approfondir les intrigues d'une Cour prête à ſe laiſſer conduire par des reſſorts depuis long-tems inconnus. Si l'on en croit cet Obſervateur déguiſé, ſon habileté ſurmonte tous les obſtacles. Bientôt il eſt accueilli; & loin de paroître ſuſpect, il obtient une confiance preſque générale. Les Princes le traitent avec bienveillance; les Miniſtres lui ouvrent leurs Cabinets; les Grands l'admettent dans leurs ſociétés; le voile de la Politique ſe déchire à ſes yeux. Frédéric meurt,

Frédéric-Guillaume lui ſuccede ; l'Armée n'a point encore prêté le ſerment de fidélité, & déja ce Politique attentif connoît l'eſprit, le caractere, les reſſources des Perſonnes en crédit ; le plan de l'Adminiſtration n'eſt plus un myſtere ; & le Souverain lui-même qui ſoupçonne ſa miſſion, ne prend aucun ombrage de ſes aſſiduités & de ſes liaiſons.

Après avoir rendu compte des baſes ſur leſquelles ſera fondée cette *Correſpondance*, après avoir indiqué les ſources où il ſe propoſe de puiſer ſes inſtructions, enfin après avoir expoſé ſes relations & ſon intimité avec les principaux Membres de la Famille regnante, le panégyrique du Roi que la Pruſſe venoit de perdre, eſt le premier objet dont l'Auteur a cru devoir s'occuper. Il fait l'éloge de ce grand Homme ; & c'eſt preſque le ſeul dont il ſe ſoit permis de donner une grande idée, même de dire du bien, dans une *Hiſtoire Secrete* qui n'a d'autre authenticité que les obſervations, les apperçus, les combinaiſons vraies ou fauſſes d'un Ecrivain ſans titre & ſans qualité. Eh ! comment n'auroit-il pas rendu à Frédéric II la juſtice qui lui étoit due ? Digne de l'admiration de ſon ſiecle, nos Guerriers alloient s'inſtruire à ſon école, étudier ſes manœuvres, obſerver ſes évolutions, ſurtout ſa diſcipline militaire, & croyoient rapporter en France une portion de ce génie, créateur d'une tactique inconnue & pour ainſi dire d'un nouvel Art de la Guerre. Au milieu des hommages que la force de la vérité arrache à ce Correſpondant myſtérieux, on trouve des reproches contre la mémoire du plus grand Homme de l'Europe : mais en dépit de l'Obſervateur & de ſes remarques, de ſes réflexions & de ſa critique, Frédéric, ami des Sciences & protecteur des Lettres, Légiſlateur & Philoſophe, Politique profond & Guerrier infatigable, a réuni dans ſa perſonne, & montré ſur le Trône tous les talens d'un Héros & d'un Roi : ſon nom, même avant ſon trépas, étoit inſcrit dans le Temple de l'Immortalité.

Pourquoi l'Auteur de cette *Correſpondance* n'a-t-il pas eu le même reſpect pour un Prince formé du même ſang, animé

du même esprit & doué des mêmes talens? Le Prince Henri n'a-t-il pas fait voir à l'Allemagne attentive, un Général digne de commander sous son auguste Frere, de seconder ses vues, d'exécuter ses projets? Fréderic lui-même ne pouvoit se défendre d'un sentiment de rivalité, en apprenant ses succès. Les plus grands génies ont eu leurs erreurs; les plus grands Capitaines ont fait des fautes, & les plus habiles ont essuyé des revers. Seul exempt de cette commune destinée, la fortune a paru renoncer pour lui à son inconstance naturelle, ou plutôt l'expérience de Henri a su maîtriser les caprices du sort, & fixer la victoire sous ses étendards. Que ne pouvons-nous interpeller ici les braves témoins de ses hauts faits, les compagnons de sa gloire, les véritables juges de son mérite? Ils diroient, d'une voix unanime, que, doux & affable dans le commerce de la vie, intrépide & tranquille dans le feu de l'action, humain & compatissant après le combat, par un heureux accord des qualités les plus éminentes, il joint à l'activité d'Annibal, la prudence de Fabius & la sagesse de Scipion. Mais avons-nous besoin de rendre témoignage à un Prince généralement révéré des Officiers & du Soldat? C'est à tout le Militaire François à le venger. Son éloge languit dans la bouche d'un Magistrat, ami de la paix; & le Ministre de la Justice ose à peine joindre sa voix aux acclamations de la Renommée.

On est tenté de croire que, du sein de sa *position nébuleuse*, l'Auteur a pris à tâche de verser à grands flots le fiel de la méchanceté sur toutes les personnes que leur élévation & leur caractere devoient rendre plus respectables à ses yeux. Ce n'est point assez d'avoir accablé d'invectives l'Oncle du nouveau Roi; ce Souverain lui-même, son auguste Famille, les Princesses de son Sang, les Ministres, toute la Cour enfin est traitée avec une indécence si criminelle, que nous rougirions de répéter les expressions infames dont l'Auteur s'est fait un jeu d'employer l'obscénité.

Son *existence amphibie* lui permet de s'écarter quelquefois du lieu de sa résidence; son imagination le transporte dans

les pays lointains ; elle lui fait faire des incurſions en Autriche, en Pologne, & juſques dans le fond du Nord : & c'eſt toujours dans le coupable deſſein de recueillir de nouvelles horreurs, de ſurcharger ſa *Correſpondance* de rapports infideles, & de faire circuler, avec ſes découvertes, les plus noirs poiſons de la calomnie.

Quelle idée peut-on ſe former de cette *Hiſtoire ſecrete*, plus abominable encore que celle de l'Hiſtorien Procope, qui ſe permettoit d'écrire le pour & le contre ſur le même Empereur? Elle ne préſente par-tout qu'un recueil d'impoſtures honteuſes, invraiſemblables, & inventées à plaiſir, plutôt pour ſatisfaire la manie de l'Ecrivain, que pour attacher la curioſité d'un Lecteur qui cherche à s'inſtruire.

C'eſt une collection de portraits où l'imagination a plus de part que la vérité. La main du Peintre a détrempé ſes couleurs dans la bile amere dont ſon pinceau étoit abreuvé ; & ſi l'on pouvoit ſe perſuader qu'il a rendu les objets tels qu'il les enviſageoit, il faudroit auſſi convenir que ſon œil malade leur prêtoit la nuance dont il étoit lui-même obſcurci.

C'eſt un aſſemblage de réflexions haſardées ſur des converſations malignes, ſur des rapports menſongers, ſur des confidences artificieuſes, & ſur des faits enfin dénués de certitude, rapprochés à la hâte, tranſcrits avec précipitation, & que l'Emiſſaire caché n'a pas craint d'affirmer comme véritables, parce que c'étoit la ſeule monnoie avec laquelle il pouvoit compenſer le traitement qu'on lui faiſoit, & dont il reproche ſans ceſſe la médiocrité.

Il eſt malheureux d'avoir un grand talent, quand on n'a pas une trempe de caractere aſſez forte pour le diriger vers le bien. Si la perverſité de l'ame étouffe le ſentiment de l'honneur & le cri de la conſcience, le génie eſt un préſent funeſte de la nature. Que penſer d'un Ecrivain qui adopte volontairement le rôle de délateur caché, qui va s'établir dans une Cour étrangere, avec cette franchiſe, cette aiſance, cette aménité qui forme les liaiſons, & qui, abuſant bientôt des ſentimens qu'il a inſpirés, oſe révéler des particularités qu'il

ne doit qu'à la confiance la plus intime, oſe calomnier tous ceux qui l'ont reçu avec bonté, oſe leur prêter des propos & des projets dont rien ne garantit la fidélité, & porte l'audace juſqu'à inſulter, avec un cyniſme odieux, des perſonnages ſi fort au-deſſus de cet *Agent ſubalterne*, ainſi qu'il ſe qualifie lui-même, qu'il eſt difficile d'ajoûter foi à ſes aſſertions, parce que, pour être vraies, elles doivent être fondées ſur la plus grande intimité, ſur une fréquentation pour ainſi dire habituelle & un commerce d'égal à égal! Encore, quel eſt l'homme qui s'expoſe à rougir devant ſon ſemblable? Les Grands peuvent s'oublier en préſence des Perſonnes de leur intérieur: les beſoins d'un ſervice journalier les rendent néceſſaires. Elles voyent l'homme tel qu'il eſt en effet, & dépouillé de l'appareil du faſte & de la grandeur. Mais un Roi, mais un Prince, mais un homme conſtitué en dignité, ſçait toujours ſe reſpecter devant un Etranger; quelque familiarité qu'on lui accorde, il eſt moralement ſuſpect; il n'obtient qu'une confiance paſſagere; on forme avec lui des liaiſons du moment plutôt que d'habitude. Quel peut en être le produit, lorſque cet Etranger avoue lui-même qu'il eſt regardé comme un Eſpion: & s'il eſt ſoupçonné de vouloir pénétrer les ſecrets du Gouvernement, une ſage circonſpection n'engage-t-elle pas à lui donner le change, & à le tromper par l'apparence même de la confiance qu'il veut ſurprendre pour en abuſer?

Suppoſons néanmoins que l'Auteur, trompé par de faux rapports ou par de fauſſes combinaiſons, ait cru voir réellement tout ce qu'il a inſéré dans ſes Lettres anonymes: l'Ouvrage entier n'en préſentera pas moins une violation du droit des gens, un abus de l'hoſpitalité, une infamie d'autant moins pardonnable, que la familiarité étoit en lui le manteau de la perfidie, & que la ſainte amitié devenoit l'inſtrument de la trahiſon.

Ces réflexions conduiſent néceſſairement à prononcer, & ſur l'Auteur de cet Ouvrage prétendu *poſthume*, & ſur l'Ouvrage en lui-même. Et d'abord, quant à l'Auteur, il eſt des

regles ſimples, mais ſûres, d'après leſquelles on peut le juger, ſans courir le riſque de ſe tromper. S'eſt-il écarté des loix de l'honneur & de la probité? S'eſt-il élevé au-deſſus de toutes les bienſeances? S'eſt-il oublié au point de violer la décence publique? A-t-il manqué au reſpect, dont les François donneront toujours à leurs Rois des preuves ſenſibles, autant par amour que par devoir, mais que tout François doit aux Puiſſances amies ou ennemies de la France, que tout homme doit à un autre homme, que tout particulier ſe doit à lui-même? Cet Ecrivain eſt un eſprit indiſciplinable. Sa perverſité naturelle le rend téméraire, violent, emporté; &, après avoir briſé toutes les digues que la prudence oppoſe aux efforts de la licence, il ne peut que porter le trouble & le remords dans le cœur des êtres aſſez malheureux pour ſe laiſſer ſurprendre à ſes fables, à ſes menſonges & à ſes calomnies.

Nous ſommes néanmoins forcés de convenir que ſi cet Auteur inconnu n'a fait que remplir la miſſion particuliere qu'il ſuppoſe avoir reçue, ſi les Lettres qui compoſent cette *Hiſtoire ſecrete* ne ſont ſorties de ſa plume que pour arriver directement à leur deſtination, s'il n'en a point délivré de copies, ſi ce n'eſt pas par ſon fait qu'elles ſont devenues publiques, enfin s'il eſt abſolument étranger à l'impreſſion; quelque honteux que ſoit le perſonnage obſcur qu'il a conſenti de jouer, c'eſt à lui ſeul à ſe reprocher ſa baſſeſſe & ſa turpitude, & la Juſtice ne peut lui faire un crime de la publicité de ſa *Correſpondance*. L'Editeur ſeul mérite d'être pourſuivi, & l'Imprimeur, également coupable, doit partager la punition d'un délit auſſi contraire à l'honnêteté publique qu'au Droit général des Nations.

Quant à l'Ouvrage, il eſt difficile d'enviſager cette *Correſpondance* autrement que comme un libelle diffamatoire digne de toute la ſévérité de la Loi. Par une ſorte de fatalité, les Ecrits de ce genre piquent davantage la curioſité : plus ils ſont méchans, plus ils ſont recherchés. Le cœur humain ſe laiſſe entraîner avec facilité vers le mal. En blâmant l'Ecrivain, on s'arrache ſon Libelle. La malignité ſourit, l'homme honnête

ſe contente de ſoupirer : & la diffamation reſte impunie, lorſque l'indignation devroit dénoncer & pourſuivre le calomniateur. *L'Hiſtoire ſecrete de la Cour de Berlin* n'a point éprouvé la même indulgence. Tous les eſprits ſe ſont révoltés : l'opinion publique a meſuré l'injure, non par celui qui a voulu la faire, mais par l'élévation de ceux à qui elle étoit faite. La diſtance du rang a paru ajouter encore à la gravité de l'outrage. On a regardé ce Libelle comme propre à ſoulever toutes les Puiſſances, ſi la Juſtice ne ſe hâtoit de le proſcrire. Le Roi devoit aux principales Têtes Couronnées de l'Europe une eſpece de déſaveu ſolemnel des calomnies publiées & imprimées dans ſes Etats. Il devoit une vengeance authentique d'un Libelle, ſi coupable ſous tous les rapports poſſibles, qu'il a vivement affecté ceux même que le Lecteur a cru reconnoître, ou qui ont apperçu l'intention perfide de les louer & de les compromettre ſous l'indication de lettres initiales ; leur délicateſſe, juſtement bleſſée de l'application qu'on pourroit faire de leurs noms à ces abbréviations inſidieuſes, s'eſt empreſſée de déſavouer publiquement l'Ouvrage, & d'en témoigner la plus vive & la plus noble indignation.

C'eſt par l'ordre du Roi, que nous avons dénoncé cette *Correſpondance* ſuppoſée ; c'eſt en ſon nom que nous venons en requérir la condamnation ; & après l'avoir abandonnée aux flammes qui l'attendent, notre Miniſtere employera toute ſon activité pour en découvrir l'Auteur, l'Editeur & l'Imprimeur.

C'eſt l'objet des concluſions par écrit que nous avons priſes. Nous les laiſſons à la Cour, avec les deux volumes imprimés dont il s'agit.

Eux retirés.

Vu un Imprimé en deux volumes, intitulé : *Hiſtoire ſecrete de la Cour de Berlin, ou Correſpondance d'un Voyageur François depuis le mois de Juillet 1786 juſqu'au 19 Janvier 1787 ;*

Ouvrage posthume, 1789, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, contenant, savoir le premier volume 318 pages, & le second 376. Conclusions du Procureur Général du Roi.

Oui le rapport de Me Adrien-Louis Lefebvre, Conseiller : Tout considéré.

LA COUR ordonne que lesdits deux volumes imprimés seront lacérés & brûlés en la Cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, comme Libelle diffamatoire & calomnieux, aussi contraire au respect dû aux Puissances qu'au droit des Gens & au droit public des Nations ; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être supprimés ; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, vendre & débiter ledit Imprimé, & à tous Colporteurs, distributeurs & autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement & punis suivant la rigueur des Ordonnances ; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, il sera informé tant contre l'Auteur que contre l'Editeur & l'Imprimeur, pardevant le Conseiller-Rapporteur que la Cour commet à cet effet pour les témoins qui se trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour les témoins qui demeurent en Province, de la composition & distribution dudit Imprimé ; pour les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra ; ordonne à cet effet qu'un exemplaire dudit Imprimé sera déposé au Greffe de la Cour pour servir à l'instruction du procès. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié & affiché ; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi esdits Siéges d'y tenir la main & d'en certifier la

Cour dans le mois. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, les Pairs y séant, le dix Février mil sept cent quatre-vingt-neuf. Collationné LUTTON.

Signé YSABEAU.

Et ledit jour dix Février mil sept cent quatre-vingt-neuf, à la levée de la Cour, ledit Imprimé ci-dessus énoncé, intitulé : Histoire Secrete de la Cour de Berlin, *ou* Correspondance d'un Voyageur François, *a été lacéré & brûlé, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, au pied du grand Escalier du Palais, en présence de moi Dagobert-Etienne Ysabeau, Ecuyer, l'un des Greffiers de la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.*

Signé *YSABEAU.*

A PARIS, chez N. H. NYON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon*, 1789.

Cece
Wing
folio
oZ
144
.A1
v.10
no-71
THE NEWBERRY LIBRARY

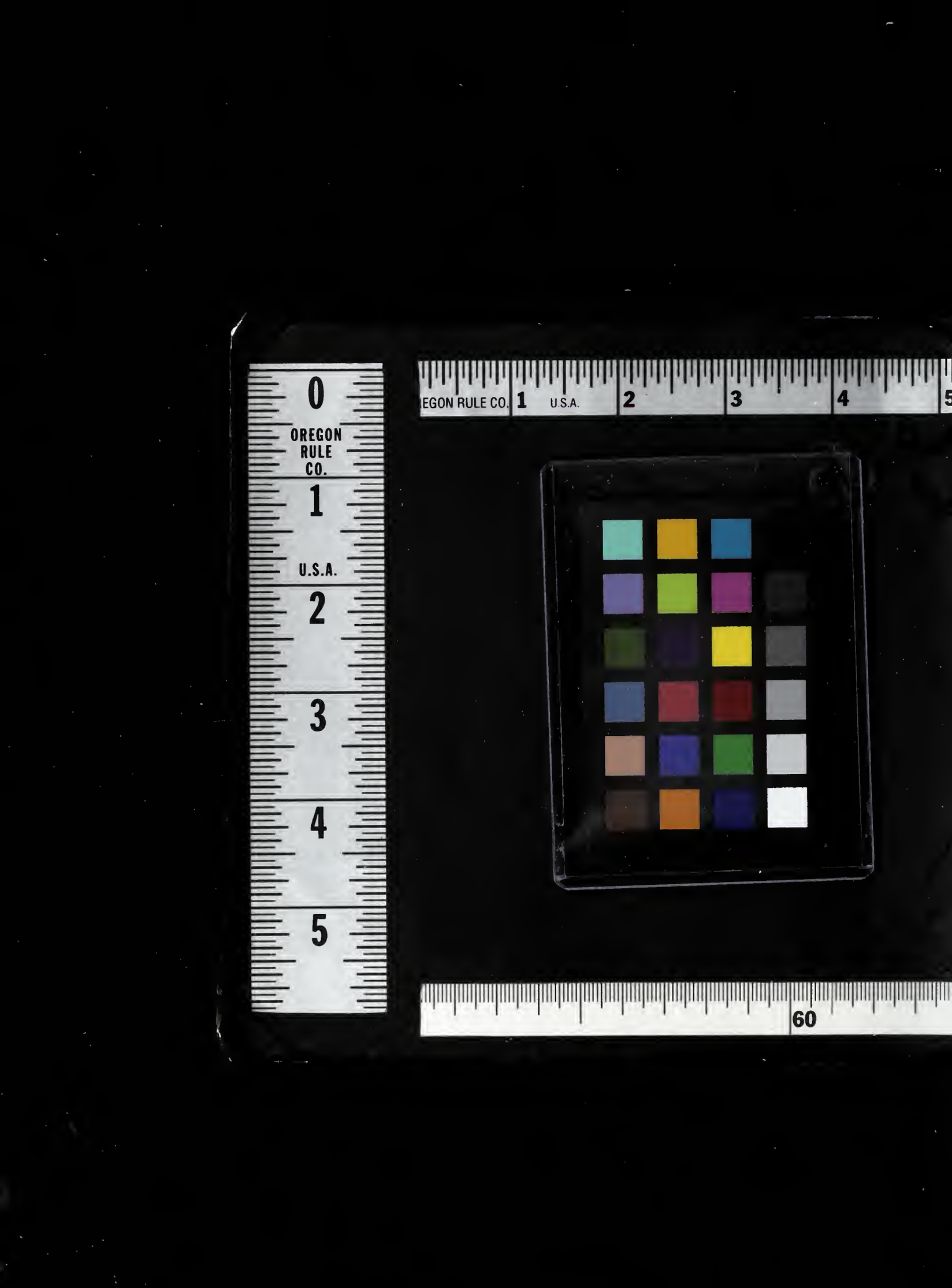
0
OREGON
RULE
CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5
EGON RULE CO.
1
U.S.A.
2
3
4
60